

## Compte rendu du CSE extraordinaire du 10 DECEMBRE 2021

Membres de la direction présents : Frédéric GRASSART – Kristel BARRET

Membres élus présents : Alain JOUAN - Sandra MONNERY – Elodie MARTIN – Grégory CHIAROT – Christophe BOUQUET – Nicolas LAZZARO – Gabrielle BLANC - Alexandre TADEJ (visio)

La séance est ouverte à 17h00.

1 point a été présenté lors de cette réunion :

### 1. Information sur les modalités du versement de la prime exceptionnelle Macron – décembre 2021

Le Président a lu la Décision unilatérale instituant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à l'initiative de l'employeur afin d'informer les membres du CSE des modalités du versement de la prime exceptionnelle dite « Prime Macron ».

Une présentation détaillée présentée ci-dessous est ensuite effectuée :



### MODALITÉS DE LA PRIME MACRON 2021 - LSL

#### - Qui ?

- La Loi prévoit la possibilité, pour les entreprises, de verser une prime déductible et exonérée de charges sociales aux salariés qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :
  - Salariés dont la rémunération brute totale perçue sur les 12 mois précédant le versement est inférieure à trois fois la valeur annuelle du Smic ; le Smic annuel à retenir est celui calculé en fonction du temps de travail prévu au contrat de travail (à 35 heures hebdomadaires). Pour les salariés à temps partiel ainsi que pour les salariés non employés toute l'année, ce plafond est proratisé ;
  - Salariés liés par un contrat de travail, quel qu'il soit, au moment de la signature de la présente décision actant du versement de la prime, prévue le 13 décembre 2021

WINTERSPORT

### MODALITÉS DE LA PRIME MACRON 2021 - LSL

#### - Qui ? (suite)

- Salariés ayant perçu au cours des 12 mois précédant son versement soit du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021 une rémunération annuelle brute inférieure à 3 fois le SMIC, soit 56 128,74 Euros (soit 1539,42 ISMIC mensuel 2020) X 1 mois + 1554,50 ISMIC mensuel (janvier - septembre 2021) x 8 mois + 1 589,47 ISMIC mensuel (octobre - novembre 2021) x 2 mois). Cette limite est ajustée à due proportion de la durée du travail.

WINTERSPORT

### MODALITÉS DE LA PRIME MACRON 2021 - LSL

#### - Combien ?

Montant de la prime en fonction de la présence au cours des 12 derniers mois

Moins de 1 jour et jusqu'à 1 mois	45,00 €
Plus de 1 mois et jusqu'à 2 mois	85,00 €
Plus de 2 mois et jusqu'à 3 mois	125,00 €
Plus de 3 mois et jusqu'à 4 mois	170,00 €
Plus de 4 mois et jusqu'à 5 mois	210,00 €
Plus de 5 mois et jusqu'à 6 mois	250,00 €
Plus de 6 mois et jusqu'à 7 mois	290,00 €
Plus de 7 mois et jusqu'à 8 mois	330,00 €
Plus de 8 mois et jusqu'à 9 mois	370,00 €
Plus de 9 mois et jusqu'à 10 mois	420,00 €
Plus de 10 mois et jusqu'à 11 mois	460,00 €
Plus de 11 mois	500,00 €

WINTERSPORT



Les membres du CSE soulignent l'effort effectué par l'Entreprise et demandent si cette prime doit être considérée comme la prime dite « de saison ». Le président répond affirmativement à cette question et insiste sur le fait que cette prime vient en réponse à l'engagement et aux efforts déployés par les salariés cette année pour faire face à l'activité en forte croissance. Les critères d'ancienneté sont similaires à ceux retenus par le Groupe.

Les membres du CSE demandent si cette prime s'applique de la même manière pour les personnes qui ont été en maladie, en congé parental... au cours des douze derniers mois. Il est répondu que seul le contrat de travail est pris en compte. Ces éléments ne sont donc pas suspensifs de l'application du versement de la prime.

Le président souligne que l'objectif est de renforcer le pouvoir d'achats.

La séance est levée à 17h30.

**Le Président du CSE**

**Frédéric GRASSART**



**Le Secrétaire du CSE**

**Alain JOUAN**



